

LIGUE MOTOCYCLISTE NOUVELLE AQUITAINE Comité Directeur du 11 mars 2018

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DES COMMISSIONS SPORTIVES

Les élections des membres des Commissions de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine se tiendront le 11 mars 2018 au Château Lafitte, Chemin du Loup 33370 YVRAC.

Postes à pourvoir :

- Commission Motocross 24 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Vitesse & Rallyes Routiers 15 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Trial 9 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Enduro & Endurance TT 24 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Tourisme 6 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Moto-ball 3 dont 1 Président
- Commission Courses sur piste 3 dont 1 Président
- Commission Courses sur sable 9 dont 1 Président

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- être âgés de plus de 18 ans ;
- être licenciés à la FFM ;
- adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit avant le 24 février 2018 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;
- Ne pas faire l'objet de mesures pouvant générer une inéligibilité ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Ligue, les membres des commissions sont élus par le Comité Directeur de la Ligue.

Par exception, conformément au préambule des statuts de la Ligue, les commissions seront composées à parité entre les membres issus de la Ligue Motocycliste Aquitaine, les membres issus de la Ligue Motocycliste Limousin et les membres issus de la Ligue Motocycliste Poitou-Charentes.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
La Roquille - 47350 ESCASSEFORT

LIGUE MOTOCYCLISTE NOUVELLE AQUITAINE Comité Directeur du 11 mars 2018

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine :

ELECTIONS POUR LES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- Commission Motocross 24 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Vitesse & Rallyes Routiers 15 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Trial 9 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Enduro & Endurance TT 24 dont 1 Président et 2 Vice-Présidents
- Commission Tourisme 6 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Moto-ball 3 dont 1 Président
- Commission Courses sur piste 3 dont 1 Président
- Commission Courses sur sable 9 dont 1 Président

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : |.....| Ville :

Licence : |.....| Club : Dépt : |..|

Déclare être candidat(e) au sein de la :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Commission Motocross | <input type="checkbox"/> Commission Tourisme |
| <input type="checkbox"/> Commission Vitesse & Rallyes Routiers | <input type="checkbox"/> Commission Moto-ball |
| <input type="checkbox"/> Commission Trial | <input type="checkbox"/> Commission Courses sur piste |
| <input type="checkbox"/> Commission Enduro & Endurance TT | <input type="checkbox"/> Commission Courses sur sable |

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : le

Signature du ou (la) candidat(e) :

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 24 février 2018, le cachet de la poste faisant foi.